

CRISE SANITAIRE
COVID-19



*Pour connaître à tout moment
les informations économiques du territoire*

Communiquez-nous vos coordonnées en nous envoyant
un mail à conomie@terresdesconfluences.fr

*Le service Développement
économique reste mobilisé à vos
côtés pour vous accompagner*

Communauté de Communes
Terres des Confluences

 05.63.95.56.00

 conomie@terresdesconfluences.fr

 www.terresdesconfluences.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
S'ENGAGE
AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES !



PAR DES AIDES ÉCONOMIQUES EXCEPTIONNELLES

La Communauté de Communes Terres des Confluences s'est engagée aux côtés de la Région et de l'Etat, par le déblocage d'une enveloppe exceptionnelle de 500.000 €, fléchés sur plusieurs dispositifs.

1^{ER} DISPOSITIF

290.000 €

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR GÉRER L'URGENCE

Dans ce cadre, plusieurs aides versées par l'Etat, la Région et la Communauté de Communes, permettent de soutenir les entreprises de tous secteurs d'activités **au plus fort de la crise.**

» VOLET 2

pour aider les plus petites entreprises
Seules les entreprises bénéficiaires du fonds solidarité volet 1 Etat peuvent prétendre au volet 2. (sous conditions)

» VOLETS 2^{BIS} ET 3 (dispositif clos)

Aide d'urgence versée par la Région et la Communauté de Communes pour la période de mars à mai 2020.

Sans aucune démarche supplémentaire, l'entreprise qui a reçu une subvention au titre de l'un des fonds ci-dessus, bénéficiera d'une aide complémentaire de la part de la Communauté de Communes !

2^{EM} DISPOSITIF EN COURS

TAUX

0%

avec différé de remboursement de 18 mois

210.000 €

LE FONDS « L'OCCAL » POUR ACCOMPAGNER LA REPRISE

Cibles : les entreprises du tourisme, commerce et artisanat de proximité

Alimenté par la Région, le Département, la Banque des Territoires, et plus de 140 Communautés de Communes dont Terres des Confluences, il permettra d'aider les entreprises à redémarrer leur activité et à s'adapter rapidement aux exigences sanitaires très fortes qui vont s'imposer pour la reprise de leur activité.

Pour plus de renseignement ou déposer votre demande de subvention en ligne : hubentreprendre.laregion.fr / Numéro : 30 10

LE FONDS « L'OCCAL »* DEUX VOLETS

VOLET 1

DES AVANCES REMBOURSABLES (taux 0%) pour soutenir les entreprises et les acteurs de ces secteurs d'activités ayant un besoin immédiat de trésorerie pour relancer leur activité (loyers, besoins en fonds de roulement, ressources humaines spécifiques, etc.)

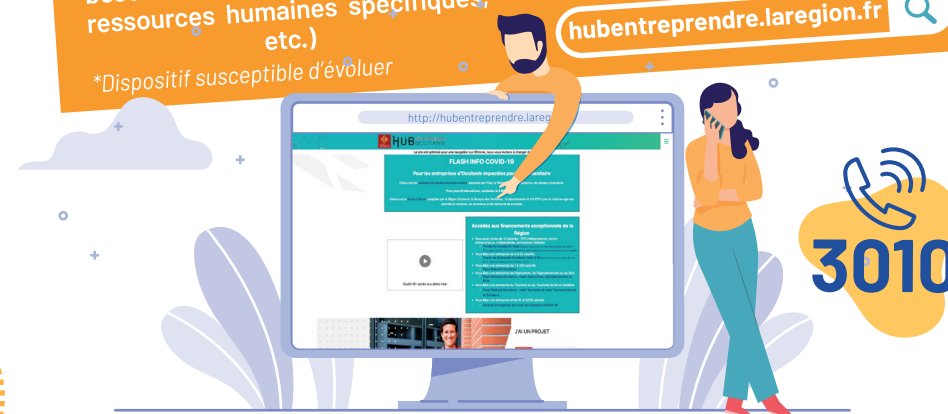
*Dispositif susceptible d'évoluer

VOLET 2

DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT pour la mise en œuvre des mesures sanitaires par des aménagements appropriés (date de prise en compte des 1^{ères} dépenses : 14 mars 2020).

Pour plus de renseignements ou déposer votre demande de subvention en ligne

hubentreprendre.laregion.fr



PAR DES MESURES COMPLÉMENTAIRES À DESTINATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

- » Report exceptionnel pour l'année 2020 de la 1^{ère} collecte de la taxe de séjour initialement prévue le 15 juillet au 15 novembre 2020, soit en même temps que le 2^{ème} versement, afin de ne pas dégrader davantage les trésoreries des entreprises concernées.
- » Dégrevement exceptionnel des 2/3 de la Contribution Foncière des Entreprises de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l'évènementiel.

PAR DES MESURES COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE LOCALE

- » Système d'avances porté à 30% pour certains marchés publics, afin de soutenir la trésorerie des entreprises.